

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE ACCOMPAGNANT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

## 1. Eléments de contexte

La Ville de La Madeleine est la deuxième ville la plus densément peuplée des 95 communes de la Métropole Européenne de Lille (MEL). La population madeleinoise compte 22 044 habitants (au 1<sup>er</sup> janvier 2022).

Les contextes international, national et local de l'année 2022 ont été détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires de 2022, disponible sur le site internet de la Ville de La Madeleine.

Comme les années précédentes, le compte administratif est voté en amont du vote du budget primitif permettant ainsi de reprendre les résultats de l'année 2022 dans le budget primitif de 2023.

## 2. Ressources et charges des deux sections du compte administratif

Section de fonctionnement		
	CA 2021	CA 2022
Recettes	+ 45 330 542,51	+ 25 037 181,20
Excédent de fonctionnement reporté (002)	+ 1 897 175,65	+ 4 582 552,57
Dépenses	- 42 645 165,59	- 23 459 716,65
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>+ 4 582 552,57</b>	<b>+ 6 160 017,12</b>

Section d'investissement		
	CA 2021	CA 2022
Recettes	+ 24 531 081,74	+ 2 522 385,28
Restes à réaliser	+ 759 288,32	+ 1 186 021,06
Solde Investissement reporté (001)	+ 3 654 590,59	+ 22 895 276,27
<b>Total recettes invest.</b>	<b>+ 28 944 960,65</b>	<b>+ 26 603 682,61</b>
Dépenses	- 5 290 396,06	- 5 893 264,81
Restes à réaliser	- 2 714 498,07	- 2 043 429,30
<b>Total dépenses invest.</b>	<b>- 8 004 894,13</b>	<b>- 7 936 694,11</b>
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>+ 20 940 066,52</b>	<b>+ 18 666 988,50</b>

## 3. Niveau de l'épargne

	CA 2021	CA 2022
CAF Brute	+ 24 865 266,66	+ 2 770 433,36
CAF Nette	+ 24 271 209,90	+ 2 174 976,97

#### 4. Niveau d'endettement

A La Madeleine, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'annuité totale à payer, hors nouvel emprunt, se montait à 695.156,51 euros (99.700,12 € d'intérêts et 595.456,39 € de remboursement de capital) contre 708.552,16 € au 01/01/2021.

Le capital restant dû se situait, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, à 5.029.699,61 euros (soit 228 euros par habitant<sup>1</sup>) contre 5.623.756,37 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû se situait à 4.434.243,22 euros (soit 201 euros par habitant), à comparer aux 1.006 euros <sup>2</sup> par habitant de la moyenne de l'encours des communes de la même strate que La Madeleine.

La Ville a une structuration de la dette uniquement en taux fixe, qui n'a aucun caractère toxique et est cotée A-1 selon la charte Gissler.

Tableaux des risques de la Charte Gissler :

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écarts d'indices zone euro	C	Option d'échange (swap)
4	Indices hors zone euro Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

#### 5. Niveau des taux d'imposition

La Municipalité a affirmé sa volonté forte de maintenir pendant la durée du mandat les taux de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) à leur niveau de l'année 2013.

Avec la suppression de la taxe d'habitation, la Ville ne vote plus de taux pour cette taxe depuis 2021. En contrepartie, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) communal (24,94 %) a été augmenté du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du Département (19,29 %) soit un nouveau taux de 44,23 % à compter de 2021.

Afin d'amortir les effets inédits de l'inflation sur la revalorisation des bases fiscales de l'année 2022, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties a été diminué d'un point et a été fixé à 43,23 % au lieu de 44,23 % et de maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 13,66 %.

<sup>1</sup> sur la base de la population INSEE 2022 : 22.044 habitants

<sup>2</sup> Données 2021

## 6. Principaux ratios

	CA 2022	Moy Nationale de la strate 2021
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 008,28 €	1 232 €
Produit des impositions directes/population	608,93 €	686 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 133,96 €	1 440 €
Dépenses d'équipement brut/population	226,36 €	317 €
Encours de dette/population	201,15 €	1 006 €
DGF/population	77,88 €	201 €
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	58,46 %	62,30 %
Dép.de fonct.et remb. Dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	91,30 %	92,60 %
Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement	19,96 %	22,00 %
Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	17,74 %	69,90 %

## 7. Charges de personnel

Les dépenses de personnel (chapitre 012) :

CA 2021	CA 2022
12 276 240,28 €	12 993 051,07 €